Image not found or type unknown

Renouvellement carte de résident

Par **titibled**, le **11/03/2009** à **16:04**

J'ai été mariée il y a 20 ans à un ressortissant étranger dans le cadre d'un mariage forcé. Ce mariage a permis à Monsieur d'obtenir sa carte de résidence, très connue dans certaines communautés. Le bonheur n'a pas été souvent au rendez-vous...Pour bien montrer qu'il est maître de notre destin à jamais, Monsieur couronne régulièrement cette union, par des abandons du domicile et de famille(mes enfants et moi-même)...ce qui est le cas aujourd'hui. D'ailleurs, il se paie même le luxe de demander le divorce, puisqu'il a entamé une procédure de divorce !! Dans quelques semaines, il lui faudra renouveler une deuxième fois sa carte de résident. Existe t il des mesures qui réduisent la durée de validité de cette carte pour les résidents étrangers qui ne manifestent aucun désir de s'intégrer en France, ou tout autre motif. Merci.

Par **Alg91**, le **11/03/2009** à **18:25**

pour sont cas titulaire de la carte de résident de 10an, réside en France depuis 20an, seul la polygamie et le trouble ou menace a l'ordre public sont pris en compte pour lui retirer sa carte. sans cela la carte est renouvelé de plein droit.

Par **titibled**, le **11/03/2009** à **18:35**

Merci de votre réponse, mais j'ai mal saisi la dernière phrase "traitement humain et non animal" ??? Vous êtes de ceux qui profitent du mariage forcé pour valider votre résidence en France, non ? Renseignez-vous auprès des femmes mariées de force à leur cousin ou autre pour leur donner accès à la France, et vous constaterez sans surprise que beaucoup d'entre elles subissent de leur part un traitement animal, comme vous le dites....C'est des violences physiques comme des violences morales en présence des enfants et c'est encore plus grave quand les enfants grandissent et comprennent tout...

Par **Alg91**, le **11/03/2009** à **18:50**

la dernière phrase c'est une signature, se met automatiquement sur tout mes messages.

je suis tout a fait d'accord avec vous, je croie que tout le monde et je commence par ma

propre personne, je condamne toute les violences quelque soit la nature, et je suis pour un traitement humanitaire pour tout humain sur terre,

tout les étrangers ne sont pas violents, ni souhaite avoir des papier par des mariages forcés, cela existe mais pas coller cette étiquette sur tout les étrangers.

pour ton cas, j'ai répondu a votre question juridiquement, je précise que si votre conjoint a été condamné pour ces violences commises sur vous, et s'il sont inscrites sur sont casier judiciaire, le juge administratif peut considérer que cette personne représente une menace pour l'ordre public et le retrait de son droit au séjour.

Par **titibled**, le **12/03/2009** à **13:18**

Bonjour et merci de votre réponse. Pardonnez moi pour cette insinuation,visiblement illégitime.
J'ai vécu effectivement des moments difficiles avec lui et ai tout mis en oeuvre pour supporter, donc je n'ai jamais fait de démarches pour les faire inscrire sur son casier judicaire. Il se croit malheureusement tout permis et ses actes (violences, harcèlements, abandons de famille, etc...) sont là pour justifier que c'est lui le pilote à bord. Je suis lasse de tout ça et voudrais uniquement savoir comment on peut "déstabiliser" ce type d'individu avec la loi. Avec ça, il se paie le luxe de demander le divorce, car ayant déja fait la tentative auparavant, il s'en est correctement sorti (versement d'une modeste pension, droit de garde non pris pour ne pas contrarier sa mentalité, etc...). Pour le bien-être des enfants, j'ai repris la vie commune avec lui et ai fait beaucoup de sacrifices pour le supporter, croyez-moi. Même si cette fois, divorce il y aura, je veux seulement que la justice se montre plus sévère à son égard et qu'il prenne tout simplement ses responsabilités vis à vis de ses décisions. Etant musulmane (et lui aussi d'ailleurs), je reste opposée au divorce parce que j'ai foi en ma religion, qui d'ailleurs commande au chef de famille de faire preuve de sens de responsabilité à l'égard de sa famille. Mon mari venant d'Algérie, a pourtant la chance d'avoir grandi à l'écoute des voix des minarets...

Par **Alg91**, le **12/03/2009** à **14:53**

je comprend parfaitement tes sentiments, c'est les textes en vigueurs sont cool avec les Étrangers ayant le statut de résident "carte de résident", et de l'autre coté trés trés dur voir impossible avec les régularisations des sans papiers, et les renouvellements de titre des étrangers titulaire de carte de séjour temporaire d'un an. le statut résident donne droit presque égale au nationaux hors quelques exemple" , droit vote, activités tabac, boisons .....etc.

pour ton cas tu peu écrire a l'administration mais il faut toujours des preuves de toute accusation. bon courage, et bonne chance.

Par **titibled**, le **12/03/2009** à **15:30**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Merci pour vos encouragements alg91. De quelle administration parlez vous, sinon ?

Par **Alg91**, le **12/03/2009** à **15:43**

l'administration =la préfecture service des étrangers, mais il faut des preuves de la violence et le mariage forcé et que t'as pas osé le dire tout ce temps, et c'est difficile car il est concerné par plusieurs texte, 20 de résidence en France, père d'enfants français.....etc.

ya d'autre texte qui prévoit le retrait mais c'est précis.

y a d'autre point que je ne peu cité sur ce forum, les gens vont abusé, et je crois que c'est interdit sur ce forum, il vont me renvoyer.

Par **titibled**, le **12/03/2009** à **16:01**

merci, en tous les cas. Vous êtes juriste ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés